

## Arts/musique (spécialité et enseignement optionnel)

### Principes généraux

Pour atteindre les objectifs de formation et selon des logiques spécifiques à chaque enseignement, les élèves investissent des situations d'apprentissages diversifiées, qu'il s'agisse de pratiquer la musique, de l'interpréter, de la créer, de l'écouter, de la commenter ou encore d'étudier et réfléchir son sens, sa portée et ses enjeux. Ces travaux sont nourris par les champs de questionnement identifiés par les programmes et déclinés en perspectives et thématiques d'étude et les nourrissent. L'ensemble vise à permettre à l'élève de se forger progressivement une solide culture musicale et artistique adossée à des savoir-faire pratiques d'auditeur, d'interprète et de créateur.

Tout au long du cycle, les évaluations menées, dont les formes sont nécessairement diversifiées pour correspondre au mieux aux apprentissages menés et aux situations mises en œuvre, permettent au professeur de situer la progression et les acquis des élèves au regard de chacune des compétences structurant les programmes. Elles le conduisent à identifier les besoins de chaque élève, ses réussites et ses fragilités nécessitant de reprendre ou bien d'approfondir certains aspects du travail engagé. In fine, elles permettent d'arrêter, au titre du contrôle continu, chaque moyenne trimestrielle en classe de première puis en classe de terminale.

### Points de vigilance

Pour chaque enseignement, spécialité ou option, l'évaluation des compétences nécessaires à la participation et à la conduite de projets musicaux est particulièrement importante. Or, les pratiques musicales sont systématiquement collectives (classe entière, petits groupes) et l'évaluation embrasse dès lors la totalité du groupe d'élèves concernés par le projet mené. Pour l'individualiser, le professeur « tire parti de l'auto-évaluation et de la co-évaluation entre élèves, et s'appuie sur une explicitation systématique des objectifs poursuivis et des critères qui permettent d'apprécier les apprentissages » (programme du cycle terminal). S'y ajoute également l'observation continue du travail des élèves. C'est fort de cette triple information (évaluation globale de la mise en œuvre et de la réalisation du projet, autoévaluation, observation continue) que le professeur est en mesure d'arrêter une évaluation individuelle des compétences visées.

Si l'enseignement de spécialité art-musique peut aisément concilier des moments d'évaluation écrits et oraux, l'enseignement optionnel de la musique, par son économie même, reposant sur la réalisation de projets musicaux collectifs, devra privilégier des moments d'évaluation orale dont les résultats seront éclairés et pondérés par l'observation attentive et l'évaluation par le professeur de l'ensemble du processus mis en œuvre pour aboutir chaque projet.

### **Les situations et activités supports d'évaluation**

La plupart des situations d'apprentissage peuvent donner lieu à des moments d'évaluation, certains étant formatifs, d'autres davantage sommatifs. Les projets de pratique musicale, en groupe classe ou par petits groupes, dès lors qu'ils sont aboutis, peuvent être évalués au regard du résultat obtenu mais en tenant également compte de la qualité, de la rigueur et de la pertinence du processus qui y a conduit. La diversité des pratiques d'écoute, qu'il s'agisse de décrire avec un vocabulaire approprié une organisation musicale ou de comparer plusieurs œuvres pour en faire apparaître les parentés et les différences, offrent de nombreuses occasions d'évaluation, certaines pouvant reposer sur de brefs exercices attendant une réponse écrite sinon rédigée.

La découverte puis l'approfondissement des perspectives et thématiques issues des champs de questionnement des programmes donnant lieu à de fréquents échanges et débats argumentés entre les élèves, ils peuvent être la source d'une évaluation des compétences correspondantes (notamment « Échanger, partager, argumenter et débattre » en enseignement optionnel et « Construire et présenter oralement une argumentation sur une interprétation, une œuvre, une production, etc. et participer à un débat contradictoire » en spécialité musique).

### **Les recommandations pour le processus d'évaluation du contrôle continu**

En spécialité art-musique et particulièrement en classe terminale, certaines situations d'évaluation peuvent utilement s'inspirer de la forme et des attendus des trois exercices constitutifs de l'épreuve terminale du baccalauréat. Cependant, un contrôle continu mené au plus près des apprentissages effectifs des élèves ne peut se circonscrire à de tels exercices et gagne à s'enrichir d'autres situations permettant de prendre en compte d'autres compétences et ainsi dresser une évaluation globale, juste et pertinente des acquis de chaque élève.

De la même façon, en enseignement optionnel, les épreuves ponctuelles prévues pour les candidats non scolaires peuvent être la source de certaines situations d'évaluation.

La succession des situations d'apprentissage et les évaluations formatives qui peuvent parfois en résulter sont constitutives de la note de contrôle continu arrêtée au terme de chaque trimestre.

D'un trimestre à l'autre et, *a fortiori*, au terme du cycle terminal, le professeur veille à éclairer les moyennes, qui attestent d'un niveau de maîtrise des compétences visées, d'appréciations visant à donner des informations sur la dynamique de progression dans les domaines visés par l'enseignement.

## Rôle du livret scolaire du lycée

Les professeurs se reporteront globalement aux dispositions de la partie commune aux enseignements artistiques.

Plus particulièrement pour la musique, il apparaît opportun de construire une cohérence vertueuse entre l'évaluation visant le contrôle continu des compétences travaillées et les quatre (option) ou cinq (spécialité) entrées du livret scolaire. Celles-ci sont organisées en deux ensembles, le premier relevant de la pratique musicale, le second de la culture musicale et artistique en miroir des programmes d'enseignement. Elles permettent de positionner l'élève sur l'échelle des compétences attendues (non maîtrisées, insuffisamment maîtrisées, maîtrisées, bien maîtrisées) et de porter une note pour chacune. Au regard de l'équilibre des enseignements dispensés et en vue de l'élaboration d'une note unique, globale et finale, le professeur veille à équilibrer justement le poids relatif des différentes composantes évaluées et notées. Cependant, celles relevant de la pratique artistique doivent toujours compter pour, *a minima*, la moitié des points susceptibles d'être attribués.

## Arts/théâtre (spécialité et enseignement optionnel)

### Principes généraux

Pour atteindre les objectifs de formation, les élèves sont amenés à rencontrer des situations d'apprentissages diversifiées, qu'il s'agisse de pratiquer le jeu théâtral ou la mise en scène, de les interpréter, de les créer, de les commenter ou encore d'étudier et réfléchir à leur sens, leur portée artistique et à leurs enjeux. Des travaux variés nourrissent les questions et la recherche qu'ouvrent les programmes, et plus particulièrement en terminale le programme annuel. L'ensemble vise à permettre à l'élève de se forger progressivement une solide culture théâtrale et artistique adossée à des savoir-faire pratiques de comédien, de metteur en scène, mais aussi de costumier, de scénographe, de danseur, de musicien : de créateur en somme.

Tout au long du cycle, les évaluations menées, dont les formes sont nécessairement diversifiées pour correspondre au mieux aux apprentissages menés et aux situations mises en œuvre, permettent au professeur de situer la progression et les acquis des élèves au regard de chacune des compétences structurant les programmes. Elles le conduisent à identifier les besoins de chaque élève, ses réussites et ses fragilités, l'invitant à reprendre ou bien à approfondir certains aspects du travail engagé. Au terme d'une période, c'est la diversité de ces situations d'évaluation qui permettra d'arrêter, au titre du contrôle continu, chaque moyenne trimestrielle en classe de première puis en classe de terminale.

Afin de veiller à une évaluation cohérente entre les différents établissements, une réflexion partagée entre les différentes équipes pédagogiques mettant en œuvre cette spécialité dans chaque académie sera encadrée par les IA-IPR en charge du théâtre.

### Points de vigilance

Pour chaque enseignement, spécialité ou option, l'évaluation des compétences individuelles, dans le cadre des projets théâtraux menés est particulièrement importante. Les pratiques théâtrales sont majoritairement collectives (classe entière, petits groupes) et l'évaluation